



**MINISTÈRES  
AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Mise en place du tri à la source des biodéchets**

Lever les contraintes des  
espaces isolés et  
territoires dispersés



# REMERCIEMENTS

---

La présente fiche pratique est le fruit de travaux collaboratifs menés par des EPCI confrontés, dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, aux enjeux spécifiques liés à l'isolement ou la dispersion du territoire.

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) remercie les intervenants représentants des EPCI ayant participé aux sessions de travail organisées pour partager leurs retours d'expérience et/ou alimenter le contenu des fiches pratiques, destinées à accompagner les EPCI souhaitant mettre en place le tri à la source des biodéchets sur leur territoire.

- **Communauté de communes Cœur de Brenne**
- **Communauté de communes Cœur de Chartreuse**
- **Communauté de communes Pyrénées Catalanes**
- **Communauté de communes Fium'Orbu Castellu**

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) remercie les membres du groupe de travail national biodéchets pour leur réflexion concernant à la conception de ces fiches et leur diffusion :

**ADEME, Amorce, Association des maires de France, Astee, Cercle national du recyclage, Confédération des métiers de l'environnement, FEDEREC, FNADE, FNCCR, France nature environnement, Intercommunalités de France, Régions de France, : Réseau Compost Citoyen, Réseau Compost in Situ, Réseau Compost Plus, Snefid, Zero Waste France**

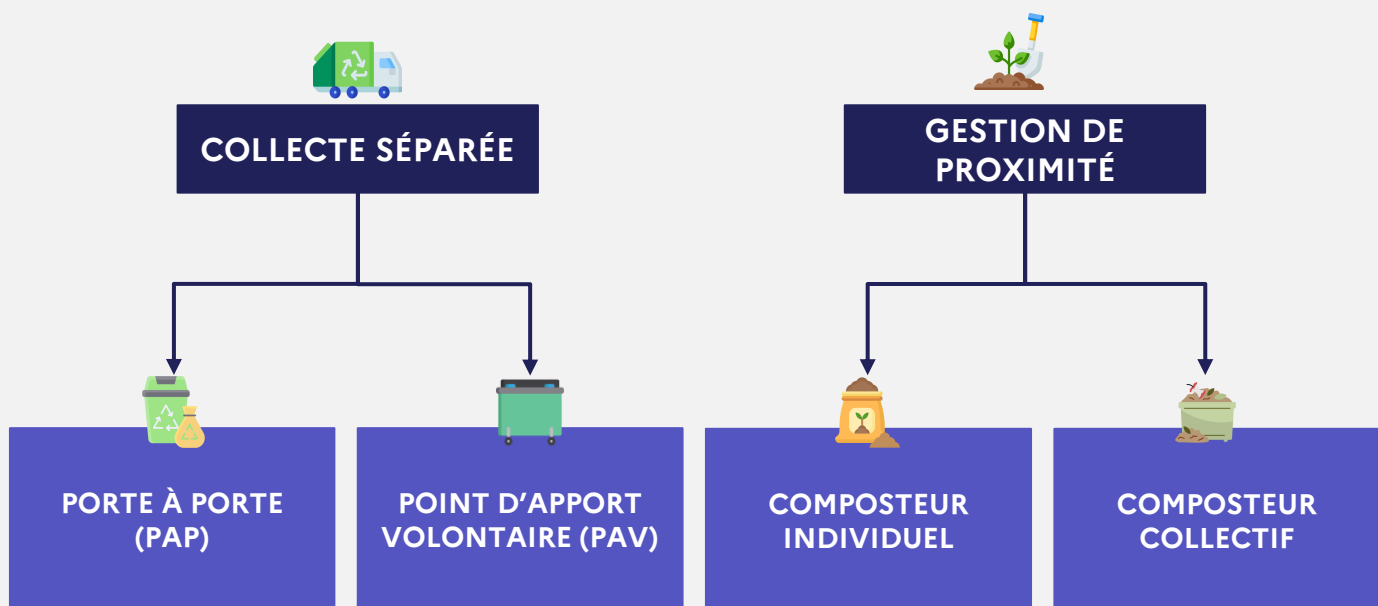
# RAPPEL DES DÉFINITIONS

**Biodéchets** : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. »

*Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement*

**Solutions de tri des biodéchets** : « Les solutions de tri des biodéchets pour les ménages peuvent être scindées en deux grandes catégories : la collecte séparée et la gestion de proximité. En collecte séparée, le traitement des biodéchets est réalisé dans des sites dédiés (méthaniseurs, sites de compostage, ...) alors qu'en gestion de proximité, les usagers assurent le traitement de leurs biodéchets eux-mêmes. »

*Avis du 6 décembre 2023 relatif aux solutions techniques applicables pour la mise en place du tri à la source des biodéchets*



# RAPPEL DES TEXTES EN VIGUEUR



17 août 2015

## LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Introduit la généralisation du tri à la source de biodéchets (TSB) à l'horizon 2025 pour tous les producteurs.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/2021-01-10/>



30 mai 2018

## DIRECTIVE-CADRE SUR LES DÉCHETS

Prévoit que tous les Etats-membres veillent à ce que les biodéchets soient triés et recyclés à la source ou collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets, au plus tard à la fin de l'année 2023

<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/eu-waste-management-law.html>



10 février 2020

## LOI ANTI-GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (LOI AGE)

Avance au 31 décembre 2023 l'obligation pour tous les producteurs ou détenteur de déchets, y compris les collectivités territoriales, de mettre en place un tri à la source des biodéchets, en cohérence avec la réglementation définie à l'échelle européenne

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/2021-01-10/>



6 décembre 2023

## AVIS RELATIF AUX SOLUTIONS TECHNIQUES APPLICABLES POUR LA MISE EN PLACE DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Présente les catégories de solutions techniques de tri des biodéchets pour les collectivités ainsi que les prérequis associés

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/2021-01-10/>

# TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ET ESPACES ISOLES



## CONSTAT ET ENJEUX

- 53% des communes françaises ont une typologie d'habitat dispersé. Les différents bourgs et villages peuvent être isolés par rapport aux installations de traitement et valorisation des biodéchets. La topographie du territoire, montagneux ou insulaire, peut accentuer la notion de distance. Dans ces situations, la collecte des biodéchets comme la gestion de proximité se trouvent confrontées à des enjeux particuliers : rentabilité pour la première, animation et suivi des sites pour la seconde.
- Le déploiement du tri à la source des biodéchets peut être ralenti par la difficulté à former et mobiliser les agents communaux sur ce nouveau type de déchet porteur de contraintes.
- Ces territoires ne sont pour autant pas dépourvus d'attraits et beaucoup d'entre eux sont soumis à une saisonnalité touristique. Il faut donc adapter le mode de gestion des biodéchets choisi à cet enjeu supplémentaire.



## FACTEURS DE RÉUSSITE

- ✓ Réflexion amont sur les **exutoires à disposition sur le territoire** (installation de valorisation de type composteur industriel ou méthaniseur, terres agricoles, espaces verts, jardins partagés, etc.) pour le gisement de biodéchets qui sera détourné des ordures ménagères ;
- ✓ Assurer **une présence soutenue auprès de la population à travers de la communication** et une animation relative à la solution choisie ;
- ✓ Travailler et **fédérer les élus et élus et conseillers et conseillères municipaux** afin de lever les craintes relatives au tri à la source des biodéchets et s'assurer que la ou les solutions choisies correspondent aux pratiques locales ;
- ✓ **Dimensionner la solution** en fonction des moyens et des besoins du territoire<sup>(1)</sup> ;
- ✓ Vigilance portée à **l'entretien et la propreté des équipements** ;
- ✓ **Sensibilisation ciblée des propriétaires** (résidence principale ou secondaire, hébergeurs...).

(1) Pour plus de précisions voir avis du 6 décembre 2023 référencé en page 4



## ILS ONT RÉUSSI<sup>(2)</sup>

### Communauté de communes Pyrénées Catalanes

Installation de composteurs partagés en accès libre dès 2019 à proximité immédiate des points d'apport volontaire (PAV) des autres flux.

Modulation des tailles de composteurs en fonction de la population desservie avec des plus petites plateformes pour les petits hameaux.

Affectation de personnel pour le suivi des sites tant sur la partie administrative (relation usagers, planification des missions des agents de terrain, suivi administratif des sites) que sur la partie terrain (2 j/sem sur les sites, tenue et entretien des sites, extraction de la matière compostée).



Solution à faible investissement (hors moyens humains), qui répond à la flexibilité de la gestion en régie et permet le détournement de déchets verts.



Des difficultés qui persistent en raison de la variabilité des conditions météo (gel et hautes températures), l'absence de fédération du réseau de référents et des longues distances à parcourir entre les sites.



Cribleur

### CONTACT UTILE

Julien BARDAS – Chef de service



@dechets@pyrenees-catalanes.com

06 75 06 66 17

(2) Exemple non exhaustif



## QUE FAIRE ?

### Avant l'installation des équipements

- ❑ Approfondir la connaissance territoriale du gisement (ex. caractérisation) ainsi que des solutions de valorisation des biodéchets existantes :
  - ❑ Cartographier le territoire pour connaître les solutions de valorisation et débouchés existants, les typologies d'habitats à cibler par les solutions de tri à la source (compostage individuel ou partagé, point d'apport volontaire, porte à porte). Le cas échéant, travailler avec les communes voisines pour mutualiser les ressources ;
  - ❑ Analyser le gisement de biodéchets produits et la possibilité d'une variabilité en saison touristique afin de dimensionner les solutions choisies au plus proche de la réalité ;
  - ❑ S'assurer que les solutions choisies permettent d'assurer une égalité de service public d'une commune à l'autre.
- ❑ Saisir l'occasion d'une révision du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour réinscrire la pratique du tri à la source des biodéchets dans une réflexion territoriale ;
- ❑ Travailler avec les élus et élus communaux sur l'intérêt du tri à la source des biodéchets (réduction du coût de la mise en décharge et de l'incinération, baisse de la production de gaz à effets de serre sur le territoire, soutien à l'agriculture locale et durable, production d'énergie souveraine) et lever les craintes qu'ils et elles pourraient avoir ;
- ❑ Créer une dynamique avec les citoyens pour les engager autour du tri à la source des biodéchets et des solutions choisies (ex. création d'association) ;
- ❑ Regrouper, dans la mesure du possible, les équipements prévus pour le tri à la source des biodéchets (PAV / composteurs) avec ceux destinés aux autres types de collecte pour simplifier le geste de tri ;
- ❑ Communiquer auprès des administrés lors du déploiement des solutions en s'appuyant sur les moyens des communes (gazette locale, lettre d'information, mot du ou de la maire, etc.) et les relais locaux (associations, acteurs de l'environnement, etc.).

### Tout au long de l'année

- ❑ Communiquer et former les administrés au nouveau geste de tri ainsi que les populations saisonnières (communication à destination des meublés touristiques, dans les offices de tourisme et les lieux de passage) et donner une visibilité sur le flux dans sa globalité ;
- ❑ Assurer la formation du personnel en charge de la gestion des déchets à la nouvelle typologie de déchet et au suivi de la solution de tri des biodéchets retenue (compostage partagé, point d'apport volontaire) ainsi que leurs équipements ;
- ❑ Être attentif à l'attractivité des solutions (nettoyage et fréquence de collecte en saison chaude/touristique).

Consultez la fiche « Mise en place du tri à la source des biodéchets – Comment s'adapter à la saisonnalité touristique sur mon territoire ? » pour **faire face aux défis liés à l'affluence touristique.**

Voir la fiche « saisonnalité Touristique » pour des exemples de **supports de communication** à destination de la population touristique

# RAPPEL DES RESSOURCES UTILES



**ADEME**

## **Comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets ? (2018)**

<https://librairie.ademe.fr/ged/1518/reussir-mise-oeuvre-tri-source-biodechets-recommandations-collectivites-201802.pdf>



**ADEME**

## **Tri à la source des biodéchets – Clés pour agir (2022)**

<https://librairie.ademe.fr/ged/7699/tri-biodechets-synthese.pdf>



**ADEME**

## **Étude comparative des pratiques de collecte séparée des biodéchets en milieu urbain (2022)**

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5422-etude-comparative-des-pratiques-de-collecte-separee-des-biodechets-en-milieu-urbain.html>

# RAPPEL DES RESSOURCES UTILES



**ADEME**  
**MODECOM – Guide de caractérisation des flux de déchets collectés en déchèterie publique (2024)**

<https://librairie.ademe.fr/ged/8755/Guide-MODECOM-2024-decheteries-v2.pdf>



**ADEME**  
**Mettre en œuvre des actions d'accompagnement aux changements de comportements (2023)**

[https://librairie.ademe.fr/ged/8230/Mettre\\_en\\_oeuvre\\_des\\_actions\\_d\\_accompagnement\\_aux\\_changements\\_de\\_comportements.zip](https://librairie.ademe.fr/ged/8230/Mettre_en_oeuvre_des_actions_d_accompagnement_aux_changements_de_comportements.zip)



**ADEME**  
**ConcerTO – Matières organiques et intelligence collective (2023)**

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6172-concerto-matieres-organiques-et-intelligence-collective.html>

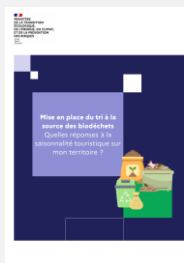


**Ministère Ecologie Energie Territoires**  
**Tri à la source des biodéchets – Kit de communication à destination des collectivités et des acteurs public de gestion des déchets (2023)**

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/kits\\_communication/Biodeechets\\_4p\\_Collectivites.zip](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/kits_communication/Biodeechets_4p_Collectivites.zip)

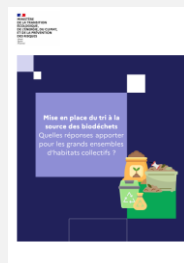


# RAPPEL DES RESSOURCES UTILES



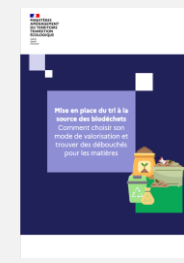
**Ministère Ecologie Energie Territoires**  
**Mise en place du tri à la source des biodéchets – Comment s’adapter à la saisonnalité touristique sur mon territoire ? (2025)**

[lien](#)



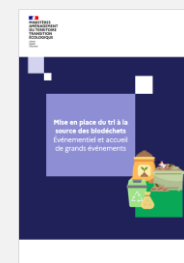
**Ministère Ecologie Energie Territoires**  
**Quelles réponses apporter aux spécificités liées aux sites protégés sur mon territoire ? (2025)**

[lien](#)



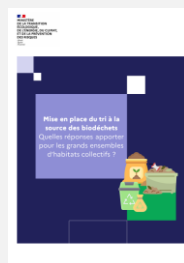
**Ministère Ecologie Energie Territoires**  
**Comment choisir son mode de valorisation et trouver des débouchés pour les matières(2025)**

[lien](#)



**Ministère Ecologie Energie Territoires**  
**Événementiel et accueil de grands événements (2025)**

[lien](#)



**Ministère Ecologie Energie Territoires**  
**Mise en place du tri à la source des biodéchets – Quelles réponses apporter pour les grands ensembles d’habitat collectif ? (2025)**

[lien](#)



**MINISTÈRES  
AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction générale de la  
prévention des risques

[ecologie.gouv.fr](https://ecologie.gouv.fr)

